

3.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312299-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022

Affiché le 10 octobre 2022

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Doriane BECUE, Première Vice-Présidente

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Christian POIRET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Offices de Tourisme du Nord - Relais territorial

Vu le rapport DTT/2022/349

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial une subvention de 160 000 € au titre de l'année 2022, et par conséquent de verser un solde de 64 000 € au titre de la participation départementale après déduction des acomptes déjà perçus ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2022.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 53.

Monsieur CATHELAIN est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Offices de Tourisme du Nord - Relais territorial.

En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION
OFFICES DE TOURISME DU NORD - RELAIS TERRITORIAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 132-1 à L. 132-6 du Code du Tourisme,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération de la Commission Permanente DAT/2020/498 du 14 décembre 2020 autorisant le Président du Département du Nord à signer une convention annuelle avec l'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial,

Vu la délibération de la Commission Permanente DAT/2021/371 du 13 décembre 2021 autorisant le Président du Département du Nord à signer le présent avenant,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial du 2021 autorisant son Président à signer le présent avenant,

Entre

le Département du Nord, 51 rue Gustave Delory, 59047 Lille Cedex, ci-après dénommé « le Département », représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET,

d'une part,

Et

l'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial, 54/56 rue Jean Sans Peur, 59000 Lille, ci-après dénommée 'l'Association », représentée par son Président, Monsieur Fabien JANSEN,

d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Considérant qu'une convention annuelle a été signée le 2 février 2021 entre le Département du Nord, en application de la décision de la Commission Permanente du 14 décembre 2020 susvisée, et l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial.

Considérant qu'il y a lieu de modifier de prolonger cette convention pour une durée supplémentaire d'une année afin de tenir compte du bilan d'activités de l'association dans le cadre d'une future convention triennale ;

FJ

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités du soutien départemental jusqu'au **31 décembre 2022** et d'en préciser les limites,
- les engagements de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie. »

L'article 2 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022** ; elle est effective et opposable dès sa signature par les deux parties. »

L'article 5 de la convention initiale est complété comme suit :

« Article 5 - Engagements de l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial

L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial s'engage à adresser au Département :

- au plus tard le 31 janvier 2022 :
 - le programme d'actions,
 - le budget prévisionnel de l'année 2022,
- au plus tard le 30 avril 2022 :
 - le rapport annuel d'activité 2021 quantitatif et qualitatif,
 - le rapport annuel financier 2021 approuvé par un commissaire aux comptes comportant les documents comptables et budgétaires suivants : bilan, compte de résultat détaillé, documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties, soldes intermédiaires de gestion, ainsi que les rapports et commentaires du commissaire aux comptes,
 - le plan d'actions définitif et détaillé ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2022 approuvé par l'assemblée générale statutaire. »

L'article 6 de la convention initiale est complété après le 4^{ème} paragraphe comme suit :

« Article 6 - Engagements du Département

[...] Pour l'année 2022, le Département du Nord s'engage à verser à L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial pour la réalisation de ses activités **une subvention annuelle de 160 000 €**, sous réserve du maintien de la structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de l'avenant à la convention.

L'engagement du Département est subordonné à l'ouverture de moyens financiers suffisants par le Conseil Départemental lors du vote de son budget.

FJ

Il sera procédé :

- à un premier versement de 48 000 € avant le 31 janvier 2022,
- à un deuxième versement de 48 000 € avant le 30 avril 2022 ,
- au versement du solde de 64 000 € sur décision de la Commission Permanente statuant au vu des documents produits l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial visés à l'article 5 dans les délais impartis. [...]»

Les autres dispositions sont sans changement.

Article 2 :

Cet avenant est effectif et opposable dès sa signature par les deux parties.

Fait à Lille en deux exemplaires originaux, le 03/01/2022

Pour l'association des Offices du Tourisme
du Nord – Relais Territorial

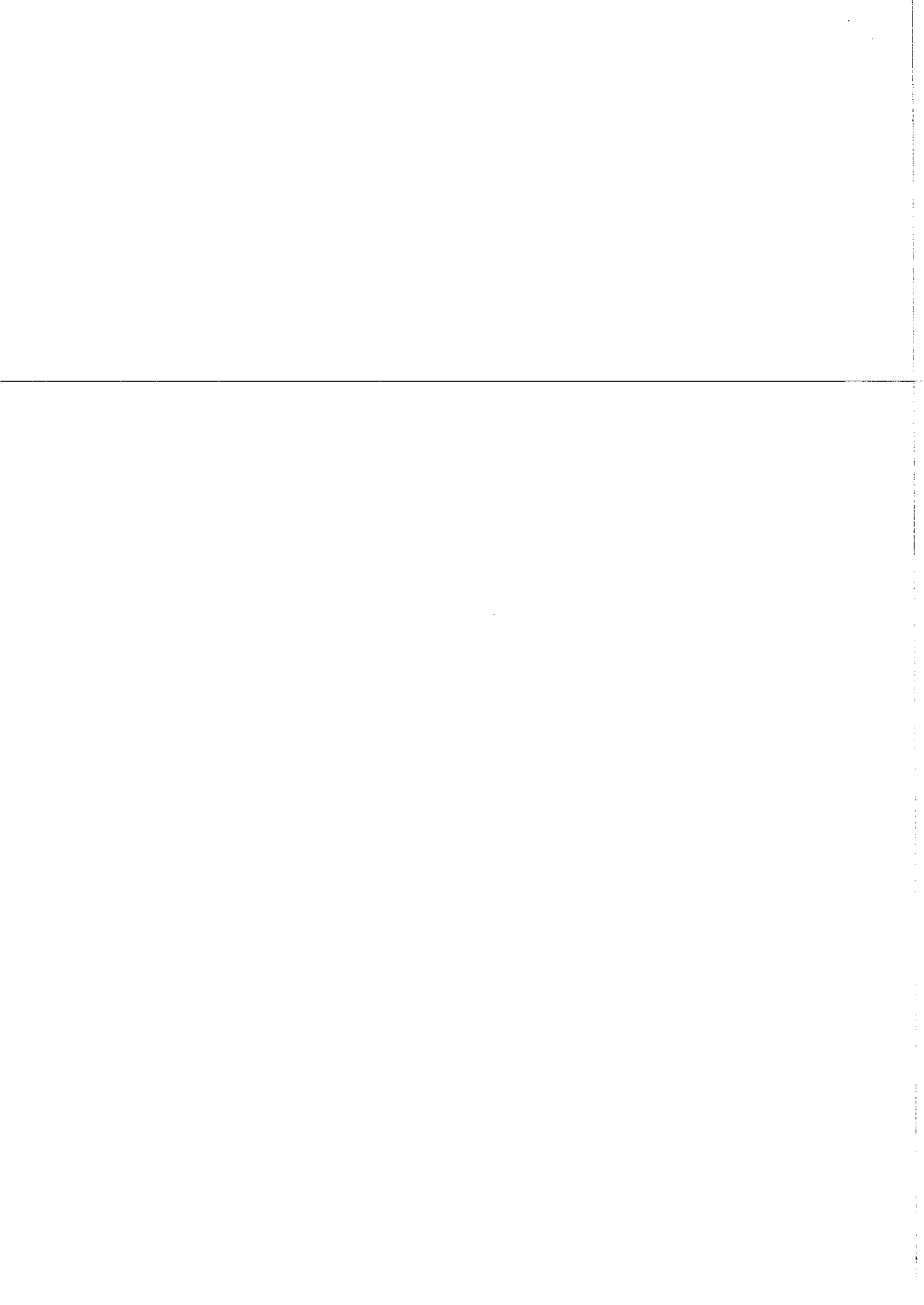
Fabien Jansen
Président

Pour le Département du Nord

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'Aménagement Territorial

Christophe HERBIN

**OFFICES DE TOURISME DU NORD
RELAIS TERRITORIAL**
54 rue Jean Sans Peur
59000 LILLE
Tél. : 03.20.57.68.71
contact@udotsi-nord.fr



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT
ET L'ASSOCIATION DES OFFICES DE TOURISME DU NORD – RELAIS TERRITORIAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 132-1 à L. 132-6 du Code du Tourisme,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 14 décembre 2020 autorisant le Président du Département du Nord à signer les présentes,

Vu les statuts de l'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial du **ASIA 2** 2020 autorisant son Président à signer les présentes,

Entre

le Département du Nord, 51 rue Gustave Delory, 59047 Lille Cedex, ci-après dénommé « le Département », représenté par son Président, Monsieur Jean-René LECERF,

d'une part

Et

l'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial, 54/56 rue Jean Sans Peur, 59000 Lille, ci-après dénommée 'l'Association », représentée par son Président, Monsieur Y,

d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial fédère et anime le réseau des Offices de Tourisme du Nord. Son action se porte à l'échelle des structures du réseau et en lien avec les partenaires institutionnels du tourisme.

L'association inscrit en outre son action dans le cadre d'un écosystème riche de partenaires institutionnels du tourisme, à l'échelle départementale, régionale et nationale. Elle joue dans ce contexte et auprès de ces partenaires, un rôle de facilitateur et de conseil, en étant le relais des Offices de Tourisme (OT) vis-à-vis des partenaires, favorisant ainsi le partage d'information, l'écoute des besoins et la co-construction des stratégies, projets entre l'ensemble des parties prenantes de cet écosystème.

Elle succède à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord. Le Département lui a apporté son soutien depuis 1976.

Ceci exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités du soutien départemental jusqu'au 31 décembre 2021 et d'en préciser les limites,
- les engagements de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ; elle est effective et opposable dès sa signature par les deux parties.

Article 3 : Evaluation de la convention

Le Département s'engage à rediscuter des termes de la présente convention à l'échéance.

Une évaluation conjointe sera effectuée à échéance de la présente convention avant tout renouvellement. Un document écrit sera élaboré par l'Association. Il détaillera le bilan des actions menées pendant la durée de la convention (cf. article 4).

Article 4 : Objectifs partagés

Autour des thématiques et sujets des Offices de Tourisme et afin de les accompagner au mieux aux évolutions qu'ils connaissent, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial développe son action autour de 3 approches complémentaires :

1. Accompagnement individuel des OT
2. Animation collective du réseau
3. Veille et relais d'information

Un partenariat spécifique et renforcé existe entre l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial et l'Agence d'innovation touristique du Nord. Dans ce cadre, elle collabore autour d'une stratégie partagée, de projets communs et de moyens mutualisés, matérialisés notamment par des locaux partagés par les deux structures.

L'expertise de l'association est également mise au service de l'agence d'innovation touristique du Nord autour de sujets spécifiques (formation professionnelle, évolution du modèle des Offices de Tourisme, ...).

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial accompagne également le Département du Nord dans la mise en œuvre de la politique « OT du futur » : soutien technique auprès du Conseil Départemental et de l'agence d'innovation touristique du Nord animant la politique touristique départementale. Il est rappelé que ce dispositif cible les projets de création et d'évolution des lieux et outils d'accueil des Offices de Tourisme.

- Animation des supports digitaux de l'association (réseaux sociaux, site Internet)
- Implication dans les travaux des réseaux régionaux et nationaux des OT

L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial s'engage également à :

- à informer les visiteurs des OT, les membres de l'Association du soutien du Département et de son rôle incitatif dans le développement de l'OT du futur et plus généralement du soutien du Département au développement des destinations touristiques,
- afficher clairement, lors de toute manifestation publique et sur ses supports de communication la participation du Département, par le logotype du Conseil Départemental du Nord, reproduit conformément à la charte graphique,
- inviter le Président du Conseil Départemental ou son représentant à son Assemblée Générale et aux réunions de son Conseil d'Administration,
- poursuivre et développer les partenariats mis en œuvre avec les partenaires institutionnels,
- participer à l'animation de tout événement organisé et valorisant les destinations touristiques.

L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial s'engage à adresser au Département :

- au plus tard le 31 janvier 2021 :
 - le programme d'actions ,
 - le budget prévisionnel de l'année
- au plus tard le 30 avril 2021:
 - un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif (année 2020),
 - un rapport annuel financier (année 2020) approuvé par un commissaire aux comptes comportant les documents comptables et budgétaires suivants : bilan, compte de résultat détaillé, documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties, soldes intermédiaires de gestion, ainsi que les rapports et commentaires du commissaire aux comptes,
 - un plan d'actions définitif et détaillé ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2021 approuvé par l'assemblée générale statutaire.
- Si des projets spécifiques étaient mis en œuvre, le projet de budget distinguerait :
 - les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces projets spécifiques,
 - les crédits nécessaires au fonctionnement de l'association (administration générale, loyers, charges...).

L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial s'engage également à tenir informés les services départementaux, au minimum une fois par an, de l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et éventuellement à transmettre toute alerte du Commissaire aux comptes.

L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial s'assure par tout moyen :

- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé,
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques,
- de la transmission au Département des copies des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances.

L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial s'engage à réviser ses statuts en fonction des nouveaux textes de loi pouvant intervenir en matière touristique ou de nature à remettre en cause ses objectifs et ses modes de fonctionnement. Elle s'engage à informer le Département de toute modification pouvant intervenir dans ses statuts.

Plus généralement, l'Association des Offices de Tourisme du Nord- Relais Territorial inscrit sa démarche dans la stratégie de développement touristique du Département du Nord et dans les politiques et stratégies locales, départementales, régionales et nationales.

Le Département du Nord soutient l'Association des Offices de Tourisme du Nord- Relais Territorial pour ses activités qui contribuent à positionner le Nord comme une destination innovante en matière d'accueil dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire.

Article 5 : Engagements de l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial

~~Pendant la durée de la convention, l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à mener les actions qui contribuent à la réalisation de son objet. Les thématiques d'action sont évolutives et suivent les mutations que connaissent le secteur du tourisme institutionnel et les Offices de Tourisme, elles pourront donc évoluer et être adaptées à la marge sur la période concernée :~~

Gestion et pilotage des OT :

1. Accompagnement individuel à l'outil national de pilotage des Offices de Tourisme : formation, animation des ateliers, ...
2. Temps collectifs : journées d'échanges, ateliers d'exploitation, ...
3. Veille et relais

Stratégies d'Accueil :

1. Accompagnement des SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) à l'échelle des OT et de leurs territoires
2. Temps collectifs : journées d'échanges et ateliers collectifs
3. Veille et relais

Professionnalisation des structures et des équipes :

1. Accompagnement individuel : ingénierie de formation
2. Plan collectif Régional de Formation : élaboration et mise en place de modules collectifs
3. Veille et relais

Evolutions et mutations du modèle des OT :

1. Accompagnement des projets des OT : ateliers de co-construction, sensibilisation des élus et collectivités, ...
2. Temps collectifs : journées d'échanges et ateliers collectifs
3. Veille et relais

Actions transversales :

- Radioscopie RH / cartographie des métiers annuelle
- Zoom OT : Valorisation des stratégies et des équipes par la production et la diffusion de contenus
- Accompagnement au classement des Offices de Tourisme
- Animation de la vie statutaire
- Assistance juridique et sociale

L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial s'engage à rechercher tous financements qui faciliteraient la mise en œuvre de ses projets.

Article 6 : Engagements du Département

Le Département du Nord accorde à l'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial une subvention annuelle qui, par référence au projet de budget qui lui sera présenté, permettra d'assurer une part du fonctionnement ordinaire de l'association.

Pour l'année 2021, le Département du Nord s'engage à verser à L'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial pour la réalisation de ses activités **une subvention annuelle de 160 000 €**, sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention.

L'engagement du Département est subordonné à l'ouverture de moyens financiers suffisants par le Conseil Départemental lors du vote de son budget.

Il sera procédé :

- Un premier versement d'un montant de 48 000 € (correspondant à 30 % de la subvention de fonctionnement attribuée l'année précédente) sera versé avant le 31 janvier 2021,
- Un deuxième versement d'un montant de 48 000 € sera versé avant le 30 avril 2021.

Le solde de la subvention sera versé sur décision de la Commission Permanente statuant au vu des documents produits l'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial et après transmission de l'ensemble des documents visés à l'article 5 dans les délais impartis

Le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Départemental du Nord.

La subvention sera versée au compte ouvert au nom de l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial sous le code établissement 30076 code guichet 04108 n° compte 10682000200 clé RIP 03 – Crédit du Nord.

Article 7 : Contrôle

Le Département se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 8 : Reversement de la subvention

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires :

- le trop-perçu est reversé au Département ;
- le Département ne verse le solde éventuel de la subvention que dans la mesure où celui-ci est nécessaire à la poursuite de l'action.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par le Département et l'Association des Offices de Tourisme du Nord. Dans l'hypothèse où le développement de nouvelles actions, en cours d'exercice, générant un besoin de financement supplémentaire, serait nécessaire, utile ou opportun, l'Association des Offices de Tourisme du Nord peut, sur la base d'une demande circonstanciée et argumentée, solliciter une subvention complémentaire du Département pour la conduite de ses actions.

Si la demande est acceptée par le Département, un avenant à la convention annuelle d'exécution des présentes sera alors élaboré.

Article 10 : Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 11 : Règlement des Litiges

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

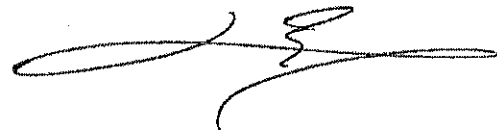
Fait à Lille en deux exemplaires originaux, le

- 2 FEV. 2021

Pour l'association des Offices du Tourisme
du Nord – Relais Territorial

Pour le Département du Nord

le Président



Jean - René LECERF


OFFICES DE TOURISME DU NORD
RELAIS TERRITORIAL
54 rue Jean Sans Peur
59000 LILLE
Tél. : 03.20.57.68.71
contact@udotsl-nord.fr



Rapport d'activités – Offices de Tourisme du Nord

BILAN DE L'ACTION - 2021

Le réseau des Offices de Tourisme du Nord (OTN) organise son action, depuis plusieurs années, dans le cadre d'un plan pluriannuel. Autour de cette ligne conductrice, Offices de Tourisme du Nord accompagne les structures du réseau, de manière individuelle ou collective en proposant des outils et méthodes tout en favorisant l'échange et le partage des expériences.

Depuis 2015, 3 grands axes de développement définissent la stratégie du réseau, autour d'un mot d'ordre partagé : accompagner les évolutions et transformations des Offices de Tourisme du Nord.

- Axe 1 : Le client, préoccupation première
- Axe 2 : L'Office de Tourisme, acteur de la stratégie de territoire
- Axe 3 : OTN pour accompagner la mise en place des nouveaux métiers et l'acquisition de nouvelles compétences

Pour l'ensemble des actions qui s'inscrivent dans cette stratégie, 3 approches sont déclinées et se concrétisent en actions annuelles :

- A l'échelle des structures OT : Approche individuelle, cycles d'accompagnements, conseil, ...
- A l'échelle du réseau : Approche collective, plan de formation, ateliers d'échanges, journées thématiques, ...
- A l'échelle des partenaires : Relais et accélérateur, veille et contribution, apport d'expertise, ...

Le bilan présenté ici propose un regard quantitatif et qualitatif sur les actions portées dans ce cadre en 2021. Il reprend les thématiques d'actions telles que présentées dans la convention de partenariat entre le Département et l'association des offices de tourisme du Nord – Relais Territorial, du 2 février 2021.

Globalement, l'action d'OTN a pu suivre en 2021 le déroulé d'une année « classique », évidemment enrichie des enseignements de l'année 2020, si particulière, mais nous permettant de rester dans le fil rouge stratégique de notre action. Les périodes complexes de début d'année d'un point de vue sanitaire n'ont pas eu d'incidence finale sur le volume de l'action.

1. Gestion et pilotage des OT

Déploiement de l'outil national PILOT

L'outil national de pilotage et de gestion des Offices de Tourisme, PILOT, porté par ADN Tourisme depuis quelques années, est devenu opérationnel fin 2020, OTN, à l'instar de ses collègues relais territoriaux ailleurs en France, a pu jouer un rôle important dans le déploiement de l'outil en proposant en 2020 un cycle de formation et d'ateliers de saisie de données.

En 2021, 3 ateliers d'exploitation ont été déployés in visio, auprès des OT du Nord. Ces ateliers ont permis de valoriser les données saisies et d'exploiter les indicateurs de gestion en rapport avec les données nationales, compilées dans l'outil.

En parallèle, OTN a continué d'accompagner individuellement les structures à la saisie de leurs données de gestion et plus largement à l'utilisation de l'outil.

Aujourd'hui, 19 structures ont entré leurs données et exploitent l'outil PILOT.

Déploiement et animation de l'outil d'observation des clientèles Team'OT

OTN anime et déploie depuis de nombreuses années un outil d'observation des visiteurs au sein des Bureaux d'Information Touristiques. Depuis quelques années, bien qu'ayant régulièrement évolué, l'outil était arrivé en fin de cycle et nécessitait une adaptation aux nouvelles réalités des Offices de Tourisme, notamment l'accueil hors-les-murs et l'approche toujours plus fine autour de la connaissance des clientèles des structures.

L'arrivée du projet de la Tangente, partenaire d'OTN, et notamment de compétences nouvelles autour de la question de la Data et de l'observation, ont permis de donner un coup d'accélérateur important à ce projet. Fin 2020 c'est autour d'une phase de recueil des besoins et d'expérimentation que nous avons pu conjointement poser les 1ers jalons de l'outil.

En 2021 c'est l'ouverture de l'outil à l'ensemble du réseau qui s'est opérée. Un ensemble de temps d'information collectifs et des sessions de formation en petit groupe ont permis de rendre l'outil et son processus accessible à l'ensemble des OT du réseau.

OTN a par ailleurs suivi les différents développements de l'outil par les techniciens de la Tangente afin de le rendre toujours plus en phase avec les besoins terrains. Cet outil a permis également en 2021 d'alimenter l'observation touristique départementale par l'apport de données factuelles émanant des territoires.

2. Stratégies d'accueil

Accompagnement des Stratégies d'Accueil des OT

La dynamique autour des accompagnements aux Stratégies d'Accueil (SADI) s'est lancée courant 2019 dans le réseau des OT du Nord. Ces accompagnements autour de la stratégie d'Accueil des OT, mêlant ateliers animés auprès des équipes et suivi des projets, à l'échelle individuelle des Offices de Tourisme, est au cœur de l'action d'OTN.

Pour chaque OT ou territoire, une proposition d'accompagnement spécifique est proposée. Celle-ci reprend des méthodes et outils communs tout en s'adaptant aux problématiques et objectifs particuliers de chaque structure. Ces accompagnements sont déployés directement par OTN via sa ressource RH propre.

Entre 2019 et 2020, 4 cycles d'accompagnements ont été mise en œuvre, impliquant 13 OT.

Sur l'année 2021, ce sont 6 OT supplémentaires qui ont été accompagnés dans le cadre de 3 SADI :

- L'OT du Cambrésis : pour un accompagnement global à leur nouvelle stratégie d'accueil
- L'OT du Cœur d'Ostrevent : pour un accompagnement dédié à la question de l'accueil hors-les-murs et à la place des prestataires dans leur stratégie
- La Destination Avesnois (4 OT + le PNR Avesnois) : pour un travail de mutualisation des outils et services d'accueil, autour de l'ensemble des équipes, à l'échelle de la destination.

L'ensemble de ces accompagnements représentent en 2021, 8 journées d'animation d'ateliers collectifs et 16 visios de préparation et de suivi des ateliers.

Participation à la dynamique nationale « SADI Inspi' »

Le contexte particulier de l'année 2020 a été propice à une nouvelle dynamique nationale autour des SADI. Plusieurs relais territoriaux du réseau national animent également ces accompagnements ailleurs en France, avec des méthodes et outils particuliers, mais dans une même approche globale.

L'année 2020 a été l'occasion pour ces relais territoriaux et nous-même de constater un ensemble d'initiatives et de projets réellement innovants autour de l'Accueil portées par les OT. Paradoxalement,

la période COVID a obligé un certain nombre d'OT à se réinventer, ce sont ces approches tout à fait inspirantes qu'il nous a paru intéressant de valoriser autour d'une action mutualisée, via l'animation partagée de webinaires à l'échelle du réseau national.

En 2021 la dynamique s'est pérennisée autour d'un groupe de travail national piloté par OTN. Un webinaire réunissant 350 participants a été proposé et animé, un espace digital « boîte à outils » a été développé et un cycle de formation aux méthodes du SADI a été proposé aux relais territoriaux volontaires dans le réseau national.

OTN joue dans ce cadre un rôle de pilote et profite dans un même temps des retours d'expériences du réseau, dans un esprit gagnant-gagnant.

3. Professionalisation des structures et des équipes

Animation du Plan de formation des Offices de Tourisme

Le plan de formation à destination des salariés des Offices de Tourisme est une action centrale et historique pour OTN, qui n'a eu de cesse de se réinventer et de s'adapter d'année en année sur le sujet de la formation professionnelle.

La gestion du Plan de formation passe du recueil des besoins à l'élaboration des modules de formation, au recrutement des formateurs puis au déploiement logistique du plan. Chaque année le processus suit ce schéma global, tout en s'adaptant aux évolutions et au contexte.

En 2021, 10 thématiques de formation ont été proposées. Cela représentant 40 journées de formation pour près de 300 heures.

Le timing de déploiement a été plus serré que sur une année classique en raison des contraintes sanitaires de début d'année (plan inscrit de septembre à décembre). 160 salariés du réseau ont néanmoins pu être formés sur le plan 2021, correspondant à l'ensemble des métiers du réseau.

Ingénierie de formation

OTN tient un rôle de développeur et de facilitateur autour de la formation professionnelle, entre les structures OT et les organismes nationaux qui portent le sujet : ADN Tourisme et l'AFDAS, l'OPCO de la Branche Tourisme.

Fait notable en 2021, les acteurs nationaux de la formation professionnelle ainsi que les partenaires régionaux ont missionné OTN pour déployer le plan de formation à l'échelle régionale. Ce sont ainsi l'ensemble des salariés du réseau régional des OT, par le biais d'un processus méthodologique enrichi et déployé à plus grande échelle, qui ont pu profiter du savoir-faire d'OTN en termes d'ingénierie de formation.

Animation des webinaires « Nos meilleurs spOTs »

Dans le contexte de la période COVID, une action a été entreprise autour de la formation de la cible des conseillers et conseillères en séjour. L'objectif étant d'acculturer et de former ces publics à une meilleure connaissance des destinations et des offres des autres OT du réseau.

Le format de webinaires hebdomadaires intitulés « Nos meilleurs spOTs » et permettant à chaque OT de présenter son territoire tour à tour a été lancé fin-2020.

En 2021, principalement sur le 1^{er} semestre, 8 webinaires ont été organisés et animés par OTN à destination du réseau.

Journée de formation et d'inspiration des « Commerciaux »

Suite à la période COVID et aux bouleversements particulièrement vécus dans ce contexte par les commerciaux des Offices de Tourisme, une action spécifiquement tournée vers cette cible a été organisée en 2021.

Avec les partenaires du réseau régional, et à destination de l'ensemble des commerciaux des structures de la région, une journée de formation et d'inspiration a été imaginée et animée par OTN. Cette journée mêlant conférence, ateliers de travail, échanges et retours d'expériences a été organisée sous un format hybride : plusieurs petits groupes réunis en présentiel en différents endroits du territoire et rassemblés grâce au digital dans le cadre d'une visioconférence commune.

OTN a participé à la construction de cette journée et à l'animation spécifique d'un des groupes présentiels.

4. Evolution et mutation des modèles des OT

Sensibilisation des élus / collectivités aux nouveaux modèles OT

Via le travail de veille et l'expertise développée autour du sujet des OT, OTN est régulièrement sollicité par les OT du réseau pour informer ou sensibiliser les collectivités de tutelles autour des transformations des structures et des grandes tendances du réseau national.

OTN intervient auprès des comités techniques ou d'élus de ces collectivités, à la demande.

En 2021, OTN est intervenu dans le cadre du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Cœur d'Ostrevent pour présenter les grandes tendances en termes d'Accueil à l'échelle des OT. OTN est également intervenu auprès des 4 OT de la Destination Avesnois autour du sujet des regroupements de structures et de la création d'un OT intercommunautaires.

Ateliers marketing en partenariat avec le CRT HdF

Le Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France a initié en 2020 un cycle d'accompagnement des OT dans le cadre d'une approche marketing. L'objectif étant de travailler avec les équipes des OT autour d'une clientèle cible pour le développement d'offres enrichies dédiées à cette clientèle.

OTN intervient dans ce cadre pour apporter la vision terrain des OT, connecter au mieux les propositions du CRT aux besoins des OT et enrichir le travail autour des offres par l'apport d'une expertise dédiée aux stratégies d'accueil et aux nouveaux métiers des OT.

En 2021, 2 cycles d'accompagnement ont été initiés par le CRT. OTN a participé à l'animation de ces ateliers pour les 2 OT de Valenciennes Métropole et du Cambrésis. En parallèle, un atelier collectif de co-construction a été organisé par OTN pour réunir le CRT et l'ensemble des OT du réseau afin de calibrer au mieux l'offre d'accompagnement 2022.

Accompagnement à la politique départementale de « l'OT du futur »

La politique de l'OT du futur est portée par le Département du Nord depuis plusieurs années. OTN apporte dans ce cadre une expertise, en partenariat avec les services du Département et les partenaires départementaux. Cela se traduit notamment par des échanges de cadrage en amont du dépôt des dossiers de candidatures ainsi que par l'animation d'ateliers de travail auprès des OT afin d'enrichir les projets.

La période COVID a amené un relatif court d'arrêt à la dynamique, les projets structurants et les investissements à l'échelle des OT ayant été en grande partie mis en stand-by.

En 2021 néanmoins des échanges préalables ont eu lieu avec la Destination Avesnois, en prévision de l'AMO visant au regroupement des 4 OT au sein d'une structure unique à l'horizon 2023. Le travail a porté notamment sur l'aide à la rédaction d'un cahier des charges reprenant l'ensemble des thématiques à intégrer dans la démarche.

Une présentation de la politique a pu également être proposée à différents OT, en partenariat avec le Département, en prévision de projets qui pourraient émerger dans les mois à venir.

5. Actions transversales

Animation de Visios Réseaux auprès des managers des OT du Nord

L'arrivée du 1^{er} confinement en mars 2020, couplé à l'arrêt de l'activité classique des OT et au télétravail, nous a conduit à une période de grande interrogation sur l'action d'OTN à court-terme. Un besoin est apparu rapidement, celui de maintenir le lien entre les structures du réseau et faciliter l'échange direct entre les OT autour des problématiques et questions des uns et des autres face à cette période particulière.

Les Visios Réseaux sont venues répondre à cet objectif. Des temps d'échanges réguliers entre managers des OT ont été organisés. Ces temps d'échanges, organisés et animés par OTN ont permis à la fois à chaque manager d'évoquer l'actualité de sa structure et ainsi d'inspirer d'éventuelles initiatives ailleurs, mais également d'aborder l'ensemble des questions pratiques et problématiques du moment lors d'un temps « foire aux questions » dédié. L'année 2020 a été émaillée de ces temps d'échanges réguliers.

En 2021 les Visios Réseaux ont été pérennisés sur le 1^{er} semestre, période particulière de confinement et d'activité classique réduite chez les OT. 6 temps de visios ont été organisés, sur un rythme bi-hebdomadaire. 1 visio spécifique a été organisée et animée dans ce cadre afin de permettre à la Tangente de présenter son nouveau positionnement et le déploiement des actions à venir.

Plan de relance Départemental Tourisme

OTN a été associé à l'ensemble des réflexions portées par le Département du Nord et plus particulièrement la Vice-Présidente au Tourisme dans le cadre du plan de relance initié au 1^{er} semestre 2021.

Dans un 1^{er} temps, OTN a apporté son expertise auprès du collectif, dans le but de faire émerger les idées actions à entreprendre dans le contexte du plan.

Suite à la priorisation des actions, OTN s'est vu confié le pilotage d'un des 4 groupes de travail dédié à la création de synergies entre OT et autres réseaux départementaux liés au tourisme. 4 ateliers de travail ont été mis en place et ont permis l'échange et la construction d'action mutualisées, notamment avec le réseau des médiathèques du Nord.

En parallèle, OTN a pu jouer un rôle de contributeur au sein des 3 autres groupes de travail, pilotés par des OT ou des partenaires départementaux.

Animation des Réseaux Sociaux et espaces ressource

En 2020, dans la période COVID, un groupe Facebook dédié aux managers du réseau des OT du Nord a été créé. L'objectif étant de faciliter l'échange entre directeurs sur les problématiques rencontrées dans cette période. OTN a joué un rôle d'animation et de médiation de ce groupe.

En 2021, l'animation du groupe a été pérennisée, à la fois dans la continuité des problématiques COVID au 1^{er} semestre 2021 mais plus largement ensuite afin de faciliter l'échange, le partage et les retours d'expériences entre structures du réseau.

OTN anime également différents groupes de travail sur les réseaux sociaux, réunissant des salariés par métiers ou thématiques communes de travail.

« Zoom » sur les nouveaux arrivants

OTN édite depuis plusieurs années des reportages sur les structures du réseau, sous la forme de documents digitaux présentant à chaque fois un OT, ses équipes, ses projets et plus largement son territoire. Le rythme de publication classique étant de 4 éditions par an.

En 2021, le contexte particulier de l'arrivée de nouveaux directeurs et de nouveaux Présidents au sein des structures du réseau, en lien avec les élections locales de 2020, nous a incité à publier une édition spéciale « Nouveaux arrivants ». L'idée ayant été de présenter et mettre en avant chacun de ces nouveaux arrivants via des articles dédiés mais aussi de leur permettre de s'intégrer dans notre réseau.

Animation de la vie statutaire : renouvellement des instances

OTN anime la vie statutaire de l'association par la tenue des temps réglementaires nécessaires. Le réseau est organisé autour d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration composés des mêmes membres ainsi que d'un Bureau élu au sein de la 1^{ère} instance et renouvelé tous les 3 ans.

L'année 2021 a été une année de renouvellement du Bureau et plus largement d'arrivée de nouveaux membres au sein des instances, suite aux élections locales de 2020 notamment. Une Assemblée Générale a permis de réunir l'ensemble du réseau et des partenaires en juin. Des temps dédiés à l'échanges et à la présentation de chaque membre et de chaque territoire étaient prévus dans ce cadre.

6. Focus : les partenariats

En parallèle de son action, OTN joue un rôle d'interface entre le réseau des OT et les partenaires, facilitant ainsi le lien et les échanges et projets entre ces différents acteurs. La contribution d'OTN à ces différents travaux amènent en parallèle un apport à nos propres actions et un réel enrichissement dans un objectif gagnant-gagnant.

Les partenariats se développent à différentes échelles :

A l'échelle départementale : La Tangente

Un certain nombre d'actions présentées et développées précédemment dans ce bilan ont été l'objet de partenariats forts avec la Tangente.

En complément de ces actions opérationnelles, sur l'année 2021 OT a accompagné les actions de la Tangente visant à faciliter l'information autour du nouveau projet départemental, des temps collectifs de présentation du projet de l'agence ont été déployés auprès du réseau des OT, managers d'abord puis ensemble des salariés.

En parallèle, et afin de présenter le réseau et le contexte des OT du Nord au sein de l'agence d'innovation, des temps d'échanges ont été proposés à l'ensemble des salariés de la Tangente arrivés dans le cadre du nouveau projet, et ce afin de pouvoir à la fois poser le contexte du réseau et de ses structures tout en réfléchissant conjointement aux expérimentations et projets possibles pour la suite, dans une recherche d'adéquation entre les besoins terrains et le positionnement de l'agence.

A l'échelle régionale : la Plateforme des Organismes de Tourisme – POT'

Issue des 2 ex-FROTSI Nord-Pas de Calais et Picardie, la POT' est la conclusion de plusieurs années de réflexion et d'étapes franchies pour arriver au collectif régional et à son organisation aujourd'hui.

Doté d'un modèle organisationnel innovant et au service de l'ensemble des organismes de tourisme de la région, la POT' a connu un réel développement en 2020. Son fonctionnement se traduit par la mutualisation d'un certain nombre d'actions à l'échelle régionale et par la répartition de rôles précis, visant l'efficacité de l'action de chacun.

En 2021, OTN a continué à jouer un rôle important dans ce collectif régional : pilotage du domaine d'activité de la formation professionnelle, sur lequel nous sommes référent et contribution sur certains autres domaines d'activités.

OTN partage également avec d'autres acteurs régionaux le rôle d'animation et de facilitation des échanges, lors des temps de réunion récurrents autour de l'action mutualisée.

A l'échelle nationale : ADN Tourisme

A l'échelle du réseau national, l'année 2020 a été l'année de création d'ADN tourisme, nouvelle fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme (OT, ADT, CRT). Celle-ci fait suite à Offices de Tourisme de France, qui en est à l'origine.

OTN s'implique à cette échelle dans différentes commissions nationales, apportant en cela une expertise et un regard local tout en profitant de l'effet réseau et des retours d'expériences à l'échelle de l'ensemble de ces structures ailleurs en France.

Plus particulièrement, en 2021 OTN a participé aux travaux de 2 commissions :

- Commission Prospective, dont l'objectif est de réfléchir au tourisme et aux modèles de nos structures et organisations à moyen et long terme.
- Commission Relais Territoriaux, dont l'objectif est d'animer et d'accompagner le réseau national des Relais Territoriaux, départementaux et régionaux, partout en France.
- Commission Formation, dont l'objectif est de réfléchir au niveau national sur la formation et d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en commun sur les outils et projets mais également de se positionner collectivement sur les sujets inhérents aux OPCO.

Les travaux de ces commissions ont fait l'objet de séquences de restitution et d'échanges lors du Congrès National d'ADN Tourisme qui a eu lieu en septembre 2021 à Agen et où OTN a pu intervenir à différentes reprises.

7. Focus : Elaboration de la feuille de route et de l'organisation de l'action 2021 - 2024

L'année 2020 a coïncidé avec la dernière année du plan d'action 2014 – 2020 et donc à l'ouverture d'un nouveau chapitre avec le lancement de la réflexion autour de la feuille de route stratégique 2021 – 2024.

Dans ce cadre, au regard de notre façon de faire, de nos évolutions, de celles du réseau et de nos partenaires, il nous a paru important et essentiel de proposer une approche différente dans le cadre de cette construction stratégique.

Un accompagnement a été lancé mi-2020, afin de répondre à différents objectifs :

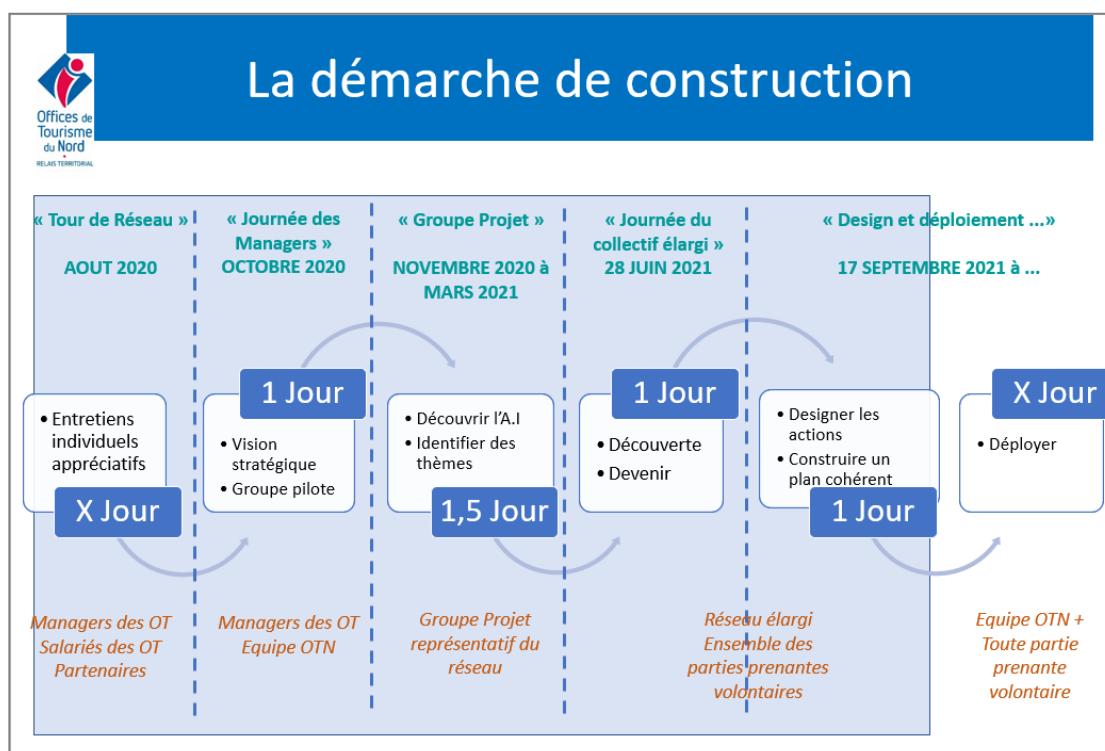
1. Poser les bases de sa stratégie pour la période 2021-2024...
2. ... permettant de favoriser l'émergence d'actions concrètes ...
3. ...en interrogeant et en associant largement les membres du réseau !

Avec un principe de base fort et différenciant : se baser sur les forces et les réussites individuelles et collectives à l'échelle du réseau, afin de construire notre feuille de route non pas en réponse à des manques mais bien en amplifiant ce qui fonctionne au sein du réseau, en démultipliant l'aspect collectif de notre action et ainsi enrichir les actions et la stratégie d'OTN.

C'est le cadre méthodologique d'une démarche appréciative axée sur la co-construction, qui a été choisie.

En 2021, plusieurs grandes étapes de travail sont venues jaloner cette construction :

- 1^{er} trimestre 2021 : constitution du groupe Projet représentatif du réseau (élus, managers, salariés, partenaires) pour faire émerger les thématiques de travail et construire collectivement les temps de co-construction ouverts au réseau – 14 participants
- 25 juin 2021 : Journée de co-construction ouverte à l'ensemble du réseau afin de faire émerger les problématiques et pistes d'actions du réseau – 85 participants
- 17 septembre 2021 : Journée du Design des actions – Priorisation et mise en œuvre opérationnelle des actions et de l'organisation collective future – 30 participants
- Novembre – Décembre 2021 : Lancement effectif de l'organisation collective et du plan d'actions.





KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

*Association Offices de Tourisme
du Nord - Relais Territorial*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial
54 rue Jean Sans Peur - 59000 Lille
Ce rapport contient 22 pages
FA/ML

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »),

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Equo
2 avenue Gambetta
92086 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

**OFFICES DE TOURISME DU NORD - RELAIS TERRITORIAL
BILAN PASSIF**

page 2

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 24/02/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	8 870	6,89	8 870	6,71
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	74 617	56,32	65 437	49,53
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	986	0,74	9 180	6,95
Situation nette (sous total)	84 473	63,76	83 487	63,20
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 216	0,92	2 484	1,88
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	85 688	64,67	85 971	65,08
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 180	8,44	10 525	7,97
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	28 675	21,64	28 071	21,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 951	5,25	7 537	5,71
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	46 805	35,33	46 133	34,92
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	132 493	100,00	132 105	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

OFFICES DE TOURISME DU NORD - RELAIS TERRITORIAL
COMPTE DE RESULTAT

page 4

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

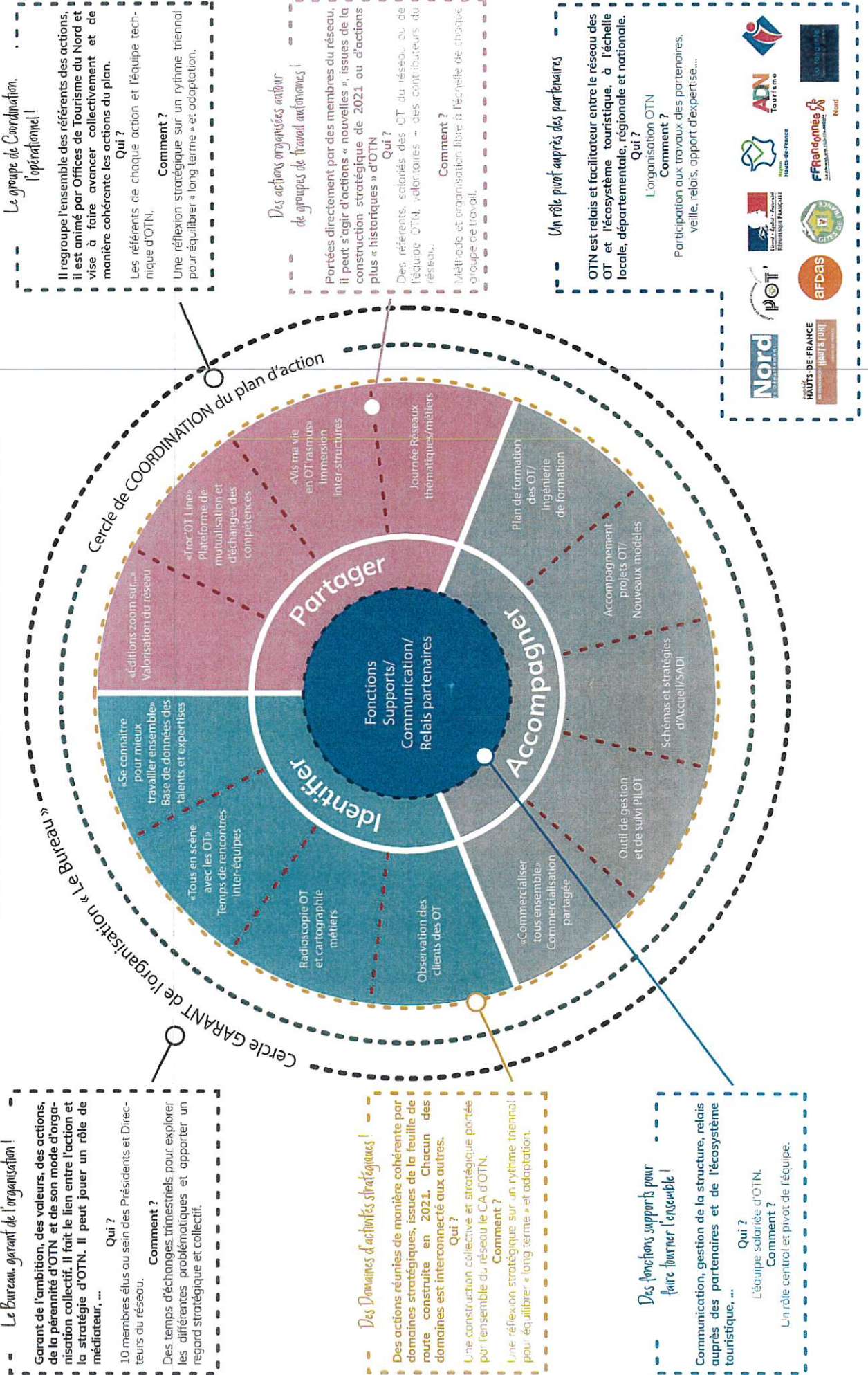
Edité le 24/02/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-283	7 912	-8 195	-103,57
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 269	1 269		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	1 269	1 269		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 269	1 269		0,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	207 382	201 137	6 245	3,10
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	206 397	191 957	14 440	7,52
EXCEDENT OU DEFICIT	986	9 180	-8 194	-89,26
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	44 763	24 107		
Bénévolat				
TOTAL	44 763	24 107		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	44 763	24 107		
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	44 763	24 107		

	Prévisionnel 2021 <i>(au 01/01/2021)</i>	Exercice 2021 clôt <i>au 31/12/2021</i>	Prévisionnel 2022 <i>au 25/03/2022</i>
CHARGES			
1 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQUIPMNT	300,00 €	813,96 €	1 000,00 €
2 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600,00 €	890,55 €	10 800,00 €
3 LOCATIONS IMMOBILIERES (Rue Jean sans Peur)	10 800,00 €	10 737,00 €	1 000,00 €
4 LOCATION SALLES REUNIONS	1 500,00 €	677,10 €	1 000,00 €
5 CHARGES LOCATIVES (Rue Jean sans Peur)	1 000,00 €	948,09 €	1 000,00 €
6 CHARGES FONCTIONNEMENT (Rue Jean sans Peur)	5 500,00 €	4 429,62 €	5 000,00 €
7 ENTRETIEN ET REPARATIONS	370,00 €	0,00 €	300,00 €
8 PRIMES D'ASSURANCE	1 200,00 €	1 133,43 €	1 100,00 €
9 DOCUMENTATION	50,00 €	0,00 €	50,00 €
10 COLLOQUES SEMINAIRES ET CONGRÈS	4 000,00 €	1 612,80 €	2 750,00 €
11 HONORAIRES COMPTABLES ET FRAIS DE GESTION	11 500,00 €	11 798,02 €	11 500,00 €
12 ACTES JURIDIQUES	50,00 €	50,00 €	50,00 €
13 CADEAUX ET DONS	250,00 €	462,28 €	300,00 €
14 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 500,00 €	1 664,94 €	2 750,00 €
15 RECEPTIONS	1 600,00 €	2 072,67 €	2 000,00 €
16 FRAIS POSTAUX	50,00 €	114,78 €	65,00 €
17 TÉLÉPHONE	400,00 €	57,88 €	- €
18 SERVICES BANCAIRES	100,00 €	94,84 €	105,00 €
19 COTISATIONS PARTENAIRES	19 000,00 €	19 828,00 €	22 900,00 €
20 ACTIONS DE FORMATION	40 000,00 €	34 026,42 €	40 000,00 €
21 PLAN ACTIONS - Prestations extérieures	17 000,00 €	20 384,01 €	20 000,00 €
22 TAXE SUR LES SALAIRES	- €	0,00 €	- €
23 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	92 500,00 €	92 420,63 €	93 000,00 €
FORMATION DU PERSONNEL			
CONGES PAYES			
COTISATIONS A L'URSSAF			
MUTUELLE			
24 RETRAITE COMPLEMENTAIRE	42 500,00 €	43 316,02 €	43 500,00 €
PRELEVEMENT A LA SOURCE			
COTISATIONS PREVOYANCE			
CHARGES POUR CONGES PAYES			
MEDECINE DU TRAVAIL			
25 TICKETS REPAS	1 600,00 €	1 741,43 €	1 600,00 €
26 DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	1 885,00 €	1 885,74 €	1 800,00 €
TOTAL DES DEPENSES	257 255,00 €	251 160,21 €	262 570,00 €
Excédent ou déficit d'exercice	- €	985,55 €	- €
PRODUITS			
27 PARTICIPATION DES OT (Formation)	5 000,00 €	2 920,00 €	4 200,00 €
28 PARTICIPATION DES OT (SADI, Autres accompagnement)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 500,00 €
29 SUBVENTION D'EXPLOITATION - CD 59	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
30 PARTICIPATION AFDAS	40 000,00 €	34 026,42 €	40 000,00 €
31 SUBV Investissement - Département du Nord	1 255,00 €	1 268,60 €	1 170,00 €
32 PARTICIPATIONS DIVERSES	15 000,00 €	17 572,20 €	18 500,00 €
33 COTISATION DES OT	19 000,00 €	19 223,61 €	21 100,00 €
34 PRODUITS BANCAIRES		97,56 €	
35 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00 €	300,37 €	300,00 €
36 Valorisation loyer Rue Jean sans Peur	10 800,00 €	10 737,00 €	10 800,00 €
TOTAL DES RECETTES	257 255,00 €	252 145,76 €	262 570,00 €

Une organisation et un plan d'action évolutifs !

L'organisation se veut souple et adaptable : les actions comme les référents et contributeurs évoluent, se regroupent, s'ajoutent ou se changent au gré des avancées du collectif.



COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 septembre 2022

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Offices de Tourisme du Nord - Relais territorial

Par sa délibération n°DAT/2022/267, le Conseil départemental a décidé l'internalisation au sein de son organisation de la compétence tourisme sur la totalité de son périmètre. Les avantages de ce choix sont notamment la mutualisation des services ressources, une meilleure articulation avec les différentes politiques départementales, la valorisation des interventions et investissements départementaux, et une transversalité facilitée. Le Département du Nord souhaite continuer à mener, dans le domaine du tourisme, une politique volontariste qui participe au développement et à l'attractivité du territoire nordiste.

Dans le cadre des partenariats pluriannuels mis en place avec les principaux organismes touristiques, le Département du Nord soutient, au titre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire, l'association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial (ex-Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative). Ce partenariat a pris naissance dès 1976.

L'association a pour objet :

- l'accompagnement individuel des Offices de Tourisme (OT) du Nord,
- l'animation collective du réseau,
- la veille et le relais d'information,
- la représentation des Offices de Tourisme au sein de toutes les instances départementales, régionales et nationales intéressées au tourisme.

L'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial inscrit sa démarche dans la stratégie de développement touristique du Département du Nord et dans les politiques et stratégies locales, départementales, régionales et nationales. Elle accompagne le Département du Nord dans la mise en œuvre du dispositif « OT du futur » (soutien technique auprès du Département autour des projets de création et d'évolution des lieux et outils d'accueil des Offices de Tourisme). Au 1^{er} janvier 2022, l'association rassemblait 22 Offices de Tourisme.

Une convention a été signée le 2 février 2021 entre la structure et le Département du Nord avec effet jusqu'au 31 décembre 2021.

Au titre de l'exercice 2021, une participation financière départementale de 160 000 € a été accordée à l'association. Son compte de résultat 2021 s'élève à 252 145,76 € et affiche un excédent de 985,55 €.

Un avenant à cette convention a été signé le 3 janvier 2022 entre le Département du Nord et l'association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial afin de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2022.

Les annexes n°1 - convention et avenant n°1 conclus entre le Département et l'Association Offices de Tourisme du Nord-Relais Territorial, n°2 - rapport d'activité 2021, n°3 - bilan, compte de résultat 2021, budget prévisionnel 2022, n°4 - budget prévisionnel 2022 et n°5 - actions 2022 sont jointes au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2022 s'élève en dépenses à 262 570 € et l'association sollicite une subvention de 160 000 € (montant identique à celui de 2021) à laquelle il est proposé de réserver une suite favorable compte tenu des actions prévues pour 2022.

Le Département ayant déjà versé, au titre de de la subvention départementale 2022, deux acomptes calculés chacun sur 30 % de la subvention attribuée en 2021, représentant un montant de 96 000 €, le solde restant à verser pour 2022 est donc de 64 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer à l'association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial une subvention de 160 000 € au titre de l'année 2022, et par conséquent de verser un solde de 64 000 € au titre de la participation départementale après déduction des acomptes déjà perçus ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP003	23002E29	889 500 €	284 500 €	160 000 €

Sébastien SEGUIN
Vice-Président